

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU (PTGE)

GLOSSAIRE TECHNIQUE

AEP : Alimentation en eau potable

Agroécologie : L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. – source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Alluvions : Dépôts (cailloux, sables, boues) provenant d'un transport par les eaux courantes.

Arrêté Cadre Départemental [sécheresse] : l'arrêté-cadre départemental ou interdépartemental fixe les modalités de déclenchement des arrêtés sécheresse. Il est pris pour une durée pluriannuelle et définit les périmètres des zones de gestion de la sécheresse, les stations hydrométriques de références pour chaque zone, les règles spécifiques de prélèvement pour les associations syndicales d'irrigants lors des épisodes de sécheresse, ainsi que les restrictions pour chaque catégorie d'usagers en fonction des stades de sécheresse.

Il existe 4 stades de sécheresse en fonction du débit du cours d'eau : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise. Les restrictions sont graduées allant jusqu'à l'interdiction complète de certains usages ou de prélever de l'eau en situation de crise.

On distingue 4 catégories d'usagers : particuliers, entreprises, collectivités, exploitants agricoles. A chacune de ces catégories s'appliquent des restrictions différenciées selon le stade de sécheresse.

Arrêté Sécheresse : l'arrêté sécheresse intervient sur décision du préfet de Département, prise au vu du débit à la station de référence de la zone :

- Pour l'Huveaune à l'amont de Marseille jusqu'à sa source, c'est à Aubagne (station hydrométrique du Charrel) que sont évalués les débits.
- Pour la commune de Marseille, cette zone dépend des débits de la Durance et du Verdon, mais ne peut avoir un stade supérieur à 2 niveaux par rapport à l'Huveaune (ex : si l'Huveaune est en crise, la commune de Marseille sera en alerte quel que soit le stade pour la Durance ou le Verdon).

Cet arrêté prescrit les restrictions correspondantes au stade de sécheresse fixées selon l'arrêté-cadre pour chaque usager. Des mesures supplémentaires peuvent être prises pour certaines catégories telles que les entreprises classées en ICPE.

Un arrêté sécheresse est pris pour une durée fixe, qui peut être prolongée si les conditions le justifient.

ASA : Associations Syndicales Agrées, correspond à une association regroupant les irrigants prélevant de l'eau depuis un ouvrage hydraulique (barrage, retenue collinaire) ou le milieu naturel (cours d'eau).

Bassin versant : Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine. Il existe plusieurs façons de le définir :

- A partir de la topographie (le relief) ;
- A partir de l'hydrographie, en prenant en compte l'eau qui provient des nappes d'eau et des cours d'eau ;

D'un point de vue hydrogéologique, uniquement en prenant en compte l'emprise des nappes d'eau souterraine d'une même formation géologique.

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières.

Comité de bassin : Le comité de bassin est une assemblée politique jouant le rôle de « Parlement de l'eau » sur le territoire. Rassemblant des représentants de tous les acteurs concernés, il est le lieu de concertation privilégié entre les usagers, les collectivités locales et l'État sur tous les enjeux liés à l'eau.

Contrat de rivière : Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Les contrats de rivière lient entre eux des communes concernées par le même bassin versant d'une rivière (regroupées en syndicat intercommunal) avec des financeurs que sont l'État, la région, le département et l'Agence de l'eau.

DDT : Direction Départementale des Territoires

Débit de crise (DDC) : Valeur de débit d'étiage au-dessous de laquelle l'alimentation en eau potable pour les besoins indispensables à la vie humaine et animale, ainsi que la survie des espèces présentes dans le milieu sont mises en péril.

Débit d'objectif d'étiage (DOE) : Débit de référence au-dessus duquel il est considéré que l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets...) est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

DRAAF : Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

EU-EUT : Eau usées et eaux usées traitées

Empreinte eau : L'empreinte eau est l'estimation du volume d'eau utilisé durant le cycle de vie d'un produit, depuis l'extraction des matières qui le composent jusqu'à son élimination. On peut aussi parler de l'empreinte en eau d'une personne, d'un service, d'une institution, d'un territoire, qui est évaluée en déterminant la somme des empreintes en eau des produits qu'ils consomment pendant une période donnée. Par exemple, pour une tasse de café de 125 ml = 140 litres d'eau sont nécessaires pour cultiver, récolter, torréfier, transformer, emballer et transporter les grains de café (source ActuEnvironnement)

Espace de mobilité (d'un cours d'eau) : Le tracé du lit mineur évolue naturellement au rythme des crues et de l'alternance des processus d'érosion/sédimentation qui s'y opèrent. L'Espace à l'intérieur duquel cette divagation du cours d'eau n'est pas entravée par des aménagements humains correspond à l'espace de mobilité.

Estuaire : Un estuaire est la portion de l'embouchure d'un fleuve où l'effet de la mer ou de l'océan dans lequel il se jette est perceptible

Étiage : Moment de l'année où un cours d'eau atteint son débit minimal. Les étiages peuvent être rendus plus sévères par la sécheresse ou les prélèvements d'eau, par exemple, ou encore rendus plus précoces du fait du changement climatique.

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), qui comprend l'aménagement des bassins versants, l'entretien et la restauration des cours d'eau, la défense contre les inondations et la protection des écosystèmes aquatiques et humides.

Hydrogéologie : L'hydrogéologie est la science des eaux souterraines. Elle étudie les interactions entre les structures géologiques du sous-sol (nature et structures des roches, des sols) et les eaux souterraines ainsi que les eaux de surface et environnementales.

Hydromorphologie : L'hydromorphologie d'un cours d'eau correspond à la forme que les rivières adoptent en fonction des conditions climatiques et géologiques (débits, nature du sol, débit, pente, granulométrie du fond, etc.) la forme des cours d'eau évolue donc spatialement (d'amont en aval), et temporellement au fil des saisons.

Karst : Le karst est un milieu constitué de formes de surface (doline, lapiaz, perte...) et souterraines (grottes, gouffres...) résultant de la dissolution des roches carbonatées principalement (calcaires, craie) et associé à un régime hydrologique spécifique.

Matelas alluvionnaire : couche constituée de galets, cailloux, sables déposés au fond du lit des cours d'eau.

Nappe alluviale : Nappe d'eau souterraine qui accompagne le cours des fleuves et rivières. Les eaux circulent souvent à faible profondeur au travers des alluvions (sables, graviers, galets) déposées par le cours d'eau.

Dès lors où cette nappe alluviale est connectée à un cours d'eau (continuité hydraulique entre la rivière et l'eau dans le sol), on parle de nappe d'accompagnement.

PAPI : Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un dispositif contribuant au renforcement de la prévention des risques d'inondation sur les territoires. Il correspond à un appel à projets concourant à la prévention des risques d'inondation.

Recharge de nappe : Pratique qui vise à augmenter les volumes d'eau souterraine disponibles en favorisant, par différents aménagements, l'infiltration d'eaux superficielles (ex : rivière) jusqu'à la nappe.

La recharge peut être directe par réinjection d'eau via des forages ou indirecte par exemple par de l'irrigation importante.

Rendement de réseaux : Rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Résilience : Capacité à résister aux chocs, aux épreuves.

REUT (ou REUSE en anglais) : La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) consiste à récupérer l'eau usée traitée en sortie de station pour en faire un usage donné (généralement irrigation ou eau de process industriel) plutôt que de la rejeter en rivière. Selon le type d'usage, des traitements épuratoires complémentaires doivent être effectués. On distingue généralement la réutilisation du recyclage selon la qualité de l'eau usée : si des traitements importants sont nécessaires pour un emploi spécifique (par exemple utilisation d'eau consommable), on parle d'eau recyclée.

Ruissellement : L'eau de pluie qui ne s'infiltré pas dans le sol va ruisseler, c'est-à-dire s'écouler à la surface du sol, jusqu'à la rivière, par l'intermédiaire d'axes naturels (vallon sec, ruisseau, thalweg...) suivant la topographie du milieu ou par un réseau pluvial organisé dans les villes.

SAGE : Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Sédimentaires : Sables, cailloux, galets issus de l'érosion des bassins versants, ou du lit des cours d'eau...

Solutions fondées sur la nature : Selon la définition de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Solutions fondées sur la Nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes

pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques. Des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent de nombreux services écosystémiques pour nos sociétés tout en permettant de préserver et restaurer la biodiversité.

Soutien d'étiage : alimentations artificielles (depuis une autre ressource ou d'un ouvrage de stockage), afin d'assurer au cours d'eau concerné un débit minimal. Le soutien d'étiage est réalisé dans le but de maintenir une certaine qualité écologique du cours d'eau ou encore de permettre la poursuite de prélèvements. On parlerait de soutien du débit hors période d'étiage.

Tarissement : Diminution du débit d'une source jusqu'à un éventuel arrêt de l'écoulement.

Zones humides : Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire.